Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé

Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs

Band: 14 (1952)

Heft: 9

Rubrik: Communiqués de l'association suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport d'activité pour l'année 1951

L'année 1951 fut pour les cinq continents une année de catastrophes. Tous les éléments semblèrent être déchaînés et les malheurs se succédèrent sans relâche. Dans notre pays, les hautes vallées des Grisons, du Tessin et du Valais furent gravement touchées par les avalanches. De mémoire d'homme, ces vallées n'avaient eu tant de neige. Dans l'arrière-été et en automne, des pluies diluviennes provoquèrent de graves inondations dans le Tessin et dans le Nord de l'Italie et prirent, dans certaines régions, des proportions catastrophiques.

A l'hiver riche en précipitations succéda un printemps pluvieux et frais. En bien des endroits, surtout dans les régions plus élévées, les travaux de préparation des champs et des cultures furent retardés d'un mois environ. Le temps variable prédomina jusqu'en été. Le produit des fenaisons fut bon quant à la quantité, mais en ce qui concerne la qualité, il laissa à désirer en bien des régions. Les regains furent de bon rendement dans les parties basses du pays, tandis que sur les hauteurs, la récolte fut minime à cause des fenaisons tardives. Les moissons se firent, dans bien des contrées, sous l'influence du mauvais temps. Les produits de cette récolte furent de qualité moyenne. La trop forte humidité des grains causa toutefois de grandes difficultés lors du séchage et du stockage. Les exploitations faisant emploi de la moissonneuse-batteuse furent les plus handicapées. Les précipitations abondantes favorisèrent extraordinairement la croissance des fruits sarclés si bien que le retard dû au printemps défavorable fut vite rattrapé. La lutte contre le mildiou de la pomme de terre et contre la cercosporiose de la betterave causa de grands soucis aux agriculteurs. Une longue période de beau temps, au courant du mois de septembre, créa des conditions favorables pour les récoltes et permit de procéder à temps voulu aux semailles d'automne. Le produit de la récolte des fruits fut minime et, à l'exception de certaines régions du canton de Thurgovie et de la vallée du Rhin, ne suffit même pas à couvrir les besoins de l'exploitation. A la fin de l'automne, la fièvre aphteuse se répandit dans la plupart des cantons. Au moment où nous rédigeons le présent rapport, le danger n'est malheureusement pas entièrement enrayé.

L'effectif des membres,

après déduction faite des sorties, subit une augmentation de 716 personnes. Le tableau No. 1 montre dans quelles proportions chacune des sections a contribué à cette augmentation réjouissante.

Cette forte augmentation est dûe, avant tout, aux diverses actions de propagande déclanchées dans certaines sections (Berne, Fribourg, Lucerne, Schaffhouse, Thurgovie et Valais). La prime accordée par les sections et l'association centrale exerça également une très grande influence. Un grand succès fut obtenu par la section fribourgeoise. Cette augmentation, nous arrivant de la Suisse romande, est particulièrement réjouissante. Les sections de Berne, Thurgovie, Schaffhouse et du Valais pourront également être satisfaites des résultats obtenus. Aux comités des sections et aux membres ayant participé au recrutement de nouveaux membres, nous disons un chaleureux merci et leur recommandons de ne pas se relâcher dans leur activité. La section d'Argovie a choisi pour 1952 la devise: «Chaque propriétaire de tracteur doit devenir membre de notre association !» Nous souhaitons vivement que d'autres sections encore adoptent cette devise. Dans cet ordre de choses, nous regrettons à nouveau que les associations de Genève et Vaud, qui englobent le 80—90 % des tous les propriétaires de tracteurs de leur rayon d'activité, ne se soient pas encore décidées à revenir à l'association centrale.

Soyez prêts pour les travaux ...

1. Profil ouvert offrant une excellente traction sur tous terrains.
2. Barres inclinées et profondes permettant un nettoyage instantané.
3. Profondeur maxima des blocs assurant un long usage et excellent roulement.
4. Profil unique donnant au tracteur une adhérence parfaite en marche arrière.

PNEUS pour TRACTEURS
TRAKTOREN-REIFEN

DUNLOP

Tableau No. 1.

Changements intervenus dans l'effectif des membres:

Section	1950:	1951:	Augmentation Diminution	
Argovie	997	940	—	57
Deux-Bâle	136	135	—	1
Bâle-Campagne	231	240	+	9
Berne	1144	1249	+	105
Jura bernois	63	76	+	13
Fribourg	287	402	+	115
Grisons	24	25	+	1
Lucerne	500	579	+	79
Neuchâtel	101	106	+	5
St-Gall	396	389	—	7
Schaffhouse	294	391	+	97
Schwyz	125	139	+	14
Soleure	283	285	+	2
Tessin	109	139	+	30
Thurgovie	644	663	+	19
Valais	—	77	+	77
Zurich	1755	1970	+	215
Membres directs	17	17		—
Total	7106	7822	+	716

Les relations des sections avec l'association centrale

furent des meilleures. La volonté de collaborer étroitement ne manque pas, témoin en sont les débats de la 25ème assemblée générale à Lausanne, le 10 septembre 1951. Plusieurs sections firent d'elles-mêmes la proposition d'élever la cotisation versée à la caisse centrale. Toutefois, le comité directeur n'ignore pas que les petites sections ne sont pas au large et a écarté, pour une fois, cette proposition. Néanmoins, les moyens financiers de la caisse centrale sont à tel point restreints que lors d'actions particulières, nous en sommes réduits à solliciter l'appui financier des grandes sections.

Nous saisissons l'occasion pour souhaiter la bienvenue à la section du Valais, fondée le 10 février 1951 à Sion. Notre association compte dès lors 17 sections.

Les manifestations et cours organisés par les sections

furent à nouveau nombreux et bien fréquentés. Particulièrement réjouissante fut la participation aux assemblées générales et régionales. Une place importante dans le programme d'activité tinrent les cours pour les connaissances techniques du moteur, la formation à la circulation routière et l'entretien des pneumatiques. Le tableau No. 2 donne un aperçu des assemblées et cours qui furent organisés dans nos sections. Nous constatons avec satisfaction que l'activité en matière de cours qui, depuis des années déjà, était fructueuse en Suisse allemande et au Tessin, se fraye également un chemin au-delà des rives de la Sarine. La jeune section valaisanne a entrepris l'organisation des cours presqu'aussitôt après sa fondation. La section de Fribourg organisa, au cours du mois de décembre, deux cours de deux jours chacun pour développer les connaissances techniques du moteur et pour la formation à la circulation routière. Les dits cours furent fréquentés par 80 conducteurs de tracteurs. D'autres cours organisés par la même section auront encore lieu au début de l'année prochaine.

La proposition faite aux sections d'organiser dans leur rayon d'activité des démonstrations et instructions au sujet du labour au tracteur comme celles qui eurent lieu, le 18 juillet 1950,

Mobiloil Triple action - protection contre la corrosion, pouvoir nettoyant, indice de viscosité élevé - la plus moderne et la plus vendue des huiles moteurs, assure à votre tracteur un rendement et une protection maximum et prolonge sa durée de service.

Exigez Mobiloil pour la prochaine vidange!

VACUUM OIL COMPANY SA BALE TELEPHONE (061) 27910

au domaine du Sentenhof, fut agréée par quelques-unes d'entre elles. Le seul désavantage lors de ces manifestations est le nombre trop élevé des spectateurs, ce qui leur fait perdre de valeur. Il y a deux moyens de combattre ce mal: ou bien organiser ces manifestations d'une manière plus décentralisée, ou alors faire l'emploi de haut-parleurs.

Au nom du comité central et des membres de l'association, nous remercions tous les comités de sections pour l'attention qu'ils ont vouée à la question des cours techniques. Un merci particulier va au président de la section des Grisons, M. G. C. Frizzoni, Thusis, qui, grâce à ses grandes connaissances linguistiques et techniques a assuré aux cours techniques le «droit d'asile» dans le Tessin et en Suisse romande.

Tableau No. 2.

Manifestations organisées par les sections.

Sections:	c. t.		c. c. r.		dem.		exc.		ass. gén. et rég.		total manif.	
	n./p.		n./p.		n./p.		n./p.		n./p.		n./p.	
Argovie	3	40	—	—	—	—	1	120	4	370	8	530
Deux-Bâle	1	15	—	—	1	70	—	—	1	50	3	135
Bâle-Camp.	2	15	—	—	1	120	1	65	1	65	5	265
Berne	6	320	3	165	1	110	—	—	1	200	11	795
Jura bern.	—	—	—	—	—	—	—	—	1	30	1	30
Fribourg	2	70	—	—	—	—	—	—	4	270	6	340
Grisons	5	160	—	—	—	—	—	—	—	—	5	160
Lucerne	1	20	1	20	—	—	—	—	2	120	4	160
Neuchâtel	—	—	—	—	—	—	—	—	1	40	1	40
St-Gall	1	20	1	15	1	50	—	—	3	120	6	205
Schaffhouse	4	50	1	20	—	—	1	180	1	250	7	500
Schwyz	—	—	—	—	—	—	—	—	2	90	2	90
Soleure	—	—	—	—	1	100	—	—	1	45	2	145
Tessin	2	75	—	—	—	—	1	30	1	30	4	135
Thurgovie	3	80	1	20	—	—	1	60	1	160	6	320
Valais	2	42	1	72	—	—	—	—	1	50	4	164
Zurich	11	145	8	70	—	—	1	120	10	1300	30	1635
Total	43	1052	16	382	5	450	6	575	35	3190	105	5649

n. = nombre
p. = participants
c. t. = cours techniques
c.c.r. = cours circulation routière
dem. = démonstrations
exc. = excursions
ass. gén. et rég. = assemblées générales et régionales.

Manifestations et cours organisés par l'association centrale.

Le comité directeur avait décidé dans le courant de l'été qu'un cours d'instruction pour l'entretien journalier et périodique des tracteurs serait organisé au début de décembre à l'Ecole cantonale d'agriculture «Strickhof» à Zurich. Malheureusement, l'apparition de la fièvre aphteuse entrava nos projets. Ce cours aura dès lors lieu dans le courant de 1952 ce qui permettra aux sections de porter toute leur attention aux cours d'entretien des tracteurs pendant l'activité de l'hiver 1952/53.

Le cours de répétition annuel n'eut pas lieu parce que l'Institut suisse pour le machinisme et la rationalisation du travail dans l'agriculture (IMA) invita ses chefs de cours, au début de novembre, à prendre part au cours d'orientation sur les nouveautés apparues dans le domaine des machines agricoles. Les chefs de cours de notre association y furent également invités.

Etant donné que le cours d'instruction de l'année 1947 n'a toujours pas pu avoir lieu en langue française, l'association centrale a délégué M. G. C. Frizzoni aux premiers cours organisés par les sections du Valais et de Fribourg.

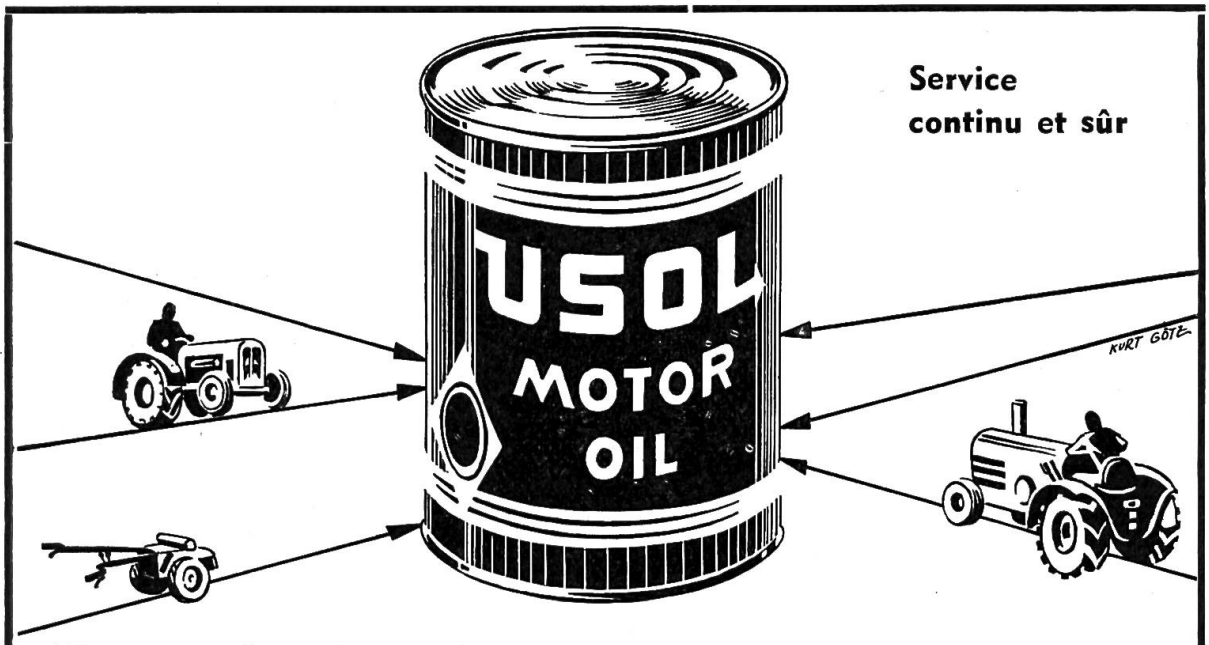

Service continu et sûr

Même une machine robuste ne le fera pas seule; elle nécessite un entretien en concordance et surtout une huile qui «tienne le coup». A ce propos, USOL ULTRA s'impose.

Extraite du meilleur pétrole brut et raffinée selon les procédés les plus modernes, elle offre toute garantie, même à la plus dure épreuve.
Songez-y à la prochaine vidange.

USOL SA BALE

USOL ULTRA MOTOR OIL

HERSE ROULANTE "SONNAILLON"

Equipée d'une grille décrotteuse, elle se monte sur tous les modèles de tracteurs.

BREVETS SUISSES ET ÉTRANGERS

R. SONNAILLON **5, RUE DES MÉLÈZES GENÈVE**
Téléphone N° (022) 54506 Privé 49573

Les organes et commissions

siégèrent comme suit:

délégués	1 fois	commission technique	—
comité central	1 fois	commission vérificatrice des comptes:	
comité directeur	2 fois	au complet	1 fois
		partiellement	3 fois

La plupart des affaires du comité directeur peuvent être liquidées par écrit ou par téléphone, ce qui, dans sa composition de trois membres est facilement réalisable et permet une liquidation rapide de toutes les affaires.

De même, les membres du comité central furent invités, par écrit, à faire connaître leur point de vue dans des questions urgentes mais de moindre importance.

Notre périodique «Le Tracteur»

parut à nouveau en deux éditions: allemande et française. Le comité directeur voua tous les soins à sa présentation, tant intérieure qu'extérieure. Les chiffres de tirage ont augmenté en relation avec l'accroissement du nombre des membres. A fin 1951, ces chiffres étaient les suivants:

édition française	4,500 exemplaires
édition allemande	8,500 exemplaires

La forte augmentation du chiffre de tirage de l'édition française est en grande partie dûe à la fondation de la section valaisanne et à la rapide augmentation de l'effectif de la section fribourgeoise.

Par l'abonnement collectif, les associations non-affiliées de Genève et Vaud ont participé comme suit au chiffre du tirage de l'édition française:

	1950	1951
Genève	336	354
Vaud	2,135	2,136
	2,471	2,490

Dans le dernier rapport d'activité, nous invitions nos membres à nous faire parvenir des vœux et suggestions concernant la présentation du périodique, de nous communiquer des articles pouvant être pris en considération et, à l'occasion, de rédiger eux-mêmes des notices pour la rubrique «conseils pratiques». Malheureusement, notre appel resta sans écho. C'est pourquoi, nous réitérons notre demande de collaboration pratique.

De novembre 1950 à novembre 1951, les prix du papier ont haussé trois fois, soit de 34 %. Vu que les frais d'impression avaient eux déjà augmenté de 33 % de 1944 à 1950, la nouvelle hausse fut une cause de nouveaux soucis pour le comité directeur. C'est ainsi que les tarifs d'insertion subirent une hausse considérable et que le nombre de pages de chaque numéro du périodique fut diminué. Nous nous recommandons à l'indulgence de nos lecteurs et des maisons qui insèrent dans «Le Tracteur».

Comme par les années passées, nos efforts en vue de former les jeunes conducteurs de tracteurs à la circulation routière et en vue de la prévention des accidents furent soutenus par le Bureau suisse d'études pour le machinisme et la rationalisation du travail dans l'agriculture (IMA), à Brougg, ainsi que par la «Mutuelle Vaudoise Accidents» avec ses 16 agences générales. Nous remercions ces trois institutions de leur précieuse collaboration.

Dans la mesure du possible, nous tenons «Le Tracteur» à la disposition de la formation à la circulation routière et la prévention des accidents.

Dans cet ordre d'idées, nous ne voudrions passer sous silence les nombreux cours pour la formation à la circulation routière et pour la prévention des accidents organisés par les sections ainsi que les conseils judicieux donnés lors des assemblée générales ou régionales.

Tous ces efforts portent forcément leurs fruits et se manifestent surtout dans la discipline acquise par les conducteurs de tracteurs dans la circulation routière. Selon des chiffres établis par le Bureau fédéral des statistiques, durant les cinq dernières années et des 18,500

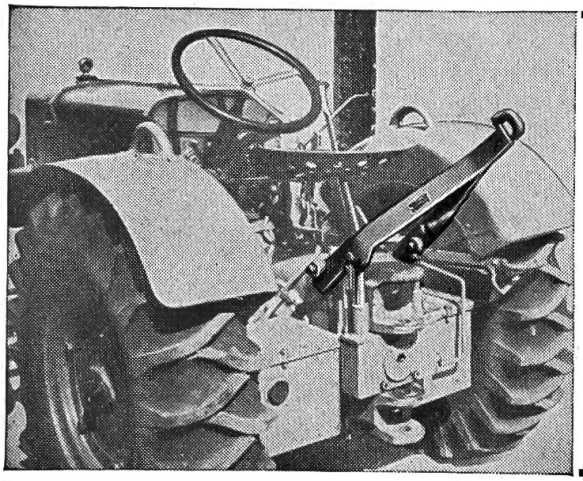

Le travail deviendra un plaisir
aussi tôt que vous aurez équipé votre
tracteur «Hürlimann»
du relevage hydraulique le plus moderne et le mieux conçu ainsi que d'une

charrue portée

Brevets suisses et étrangers.

A. SCHMID, fabrication de charrues, Andelfingen ZH - Tél. (052) 4 11 93

Le Petit Tracteur GRUNDER à un axe

Une réalisation d'avant-garde dans le domaine de la machine agricole !

Ses avantages:

Des plus économique à l'usage et l'entretient !

De rendement maximum pour tous travaux !

D'usage multiple avec ces nombreux accessoires, tous connus et éprouvés !

Déjà vendu à des milliers d'exemplaires, garantissant ainsi effectivement et pratiquement un rendement parfait !

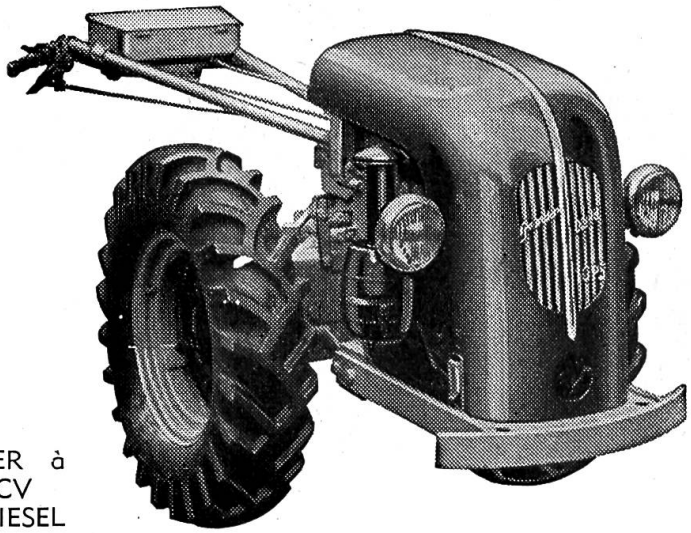

Le tracteur à un axe GRUNDER est livrable: au choix . . .

... avec les moteurs GRUNDER à benzine-pétrole de 8 ou 10 CV

... avec le moteur GRUNDER-DIESEL de 10 CV

... avec ou sans différentiel blocable, mais toujours avec son célèbre déclabotage automatique des roues. Brevet suisse.

Dernière création !

Le boîtier à 4 vitesses permettant une vitesse de route de 18 à 20 km/heure.

GRUNDER est le premier et actuellement encore le seul tracteur à un axe ayant été éprouvé et reconnu par l'Institut suisse pour le machinisme et la rationalisation du travail dans l'agriculture, à Brougg.

Demandez-nous sans tarder, sans aucun engagement pour vous, une démonstration du nouveau tracteur **GRUNDER** à un axe avec boîtier à 4 vitesses ou de la faucheuse frontale **GRUNDER-PIONIER** à 4 vitesses **chez vous** dans votre propre domaine !

Ecrivez-nous encore aujourd'hui pour recevoir immédiatement prospectus et catalogue.

Tél. 061 / 8 14 66

Grunder

& CIE. S.A.

FABRIQUE DE MACHINES BINNINGEN / BALE

COMPTOIR SUISSE Lausanne - Halle 10 - Stand 1023 - Tél. 021 / 21 34 73

tracteurs agricoles et environ 1,000 tracteurs industriels que compte la Suisse, le nombre ci-après de tracteurs participa à l'ensemble des accidents:

1946	232 machines
1947	301 machines
1948	320 machines
1949	277 machines
1950	323 machines

Ces chiffres représentent le 1,5—2 % de l'ensemble des tracteurs. Nous ne voulons pas nommer le pourcentage des autres véhicules, mais en comparant, celui des tracteurs est très minime. Cette constatation réjouissante doit nous encourager à ne pas relâcher nos efforts dans la formation des conducteurs de tracteurs à la circlulation routière.

Des contrôles effectués dans les cantons de Soleure et Berne sur l'état des tracteurs ont amené à la conclusion que la situation n'est en général, pas alarmante et que la sécurité sur la route n'est pas en danger.

Peu de semaines nous séparent du moment où le projet du Département fédéral de Justice et Police pour la revision de la loi sur les véhicules à moteur et les cycles (LA) et de son règlement d'exécution sera connu.

Nous avons le ferme espoir que les autorités fédérales ne feront pas moins preuve de compréhension à l'égard du tracteur agricole — qui circule à vitesse réduite — que ne l'ont fait les organisations d'automobilistes.

Nous adressons encore une fois le pressant appel à tous nos membres de ne pas circuler, avec leur tracteur, à une vitesse supérieure à 20 km/h. et de se comporter, sur la route, de façon correcte et disciplinée. Les jeunes gens en-dessous de 14 ans ne devraient pas conduire un tracteur sur les routes très fréquentées. Membres de notre association, n'oubliez jamais que de votre attitude durant les 20 prochains mois, c'est-à-dire pendant la période des débats internes dans les diverses associations et au Parlement, dépend la position du tracteur agricole dans la nouvelle règlementation de la circulation routière !

Pour parer à toute éventualité, le comité directeur a décidé la création d'un fonds spécial au printemps 1951. L'Association suisse des commerçants et fabricants de machines agricoles et les Maisons de carburants nous ont assuré de leur appui. Nous les remercions d'ores et déjà de ce geste de solidarité, très précieux pour nous. Les versements faits à ce fonds ne serviront qu'au financement du but proposé. Les donateurs seront tenus au courant par un relevé de compte au 30 juin et qui leur parviendra en juillet de chaque année. Nous recommandons ce fonds également à la générosité des grandes sections et des membres particuliers.

Le 25 février 1951, la majorité du peuple suisse et des cantons a rejeté

le Statut des transports automobiles (STA).

Le 18 décembre 1950, la 24ème assemblée générale avait recommandé l'acceptation du Statut. Nous ne croyons pas que la majorité des propriétaires de tracteurs ait été contre l'acceptation du Statut. Ce qui lui fut le plus néfaste, c'est la procédure bureaucratique appliquée dans l'octroi des concessions durant les années de 1940—1950 et le système de dénonciation peu démocratique de certains entrepreneurs de transports. Avec la suppression du Statut des transports automobiles tombe également la limitation des transports agricoles à 30 heures par mois. Selon la réglementation des douanes, des conditions du contrat d'assurance responsabilité civile et de la loi sur la circulation des véhicules automobiles et les cycles (LA) et les prescriptions cantonales en matière d'impôts, l'exécution de transports non-agricoles (industriels et professionnels) reste interdite, comme auparavant. Quiconque veut entreprendre de tels transports doit employer des tracteurs et carburants dédouanés au tarif de douane supérieur, doit conclure un contrat d'assurance responsabilité civile selon qu'il est prescrit dans la loi sur la circulation des véhicules à moteur et les cycles, doit équiper son tracteur et la remorque comme l'exigent les prescriptions plus sévères concernant ces genres de transports et payer la taxe de circulation pour les transports professionnels, mixtes ou industriels.

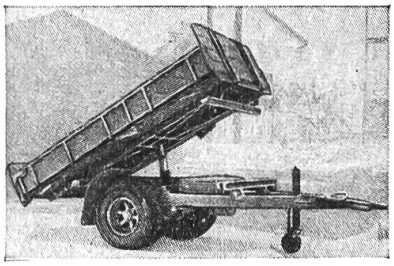

3 t
5 t
7 t
10 t
charge
utile

Remorques à pont basculant

avec commande hydraulique ou à main
à 2 et 4 roues
Exécution soignée et éprouvée

Remorques pour long bois
5—15 t

Demandez-nous des offres

MOSER FRÈRES & CIE., BERNE
Remorques et freins
Schwarztorstr. 101, Tél. (031) 5 32 15

Un bon départ...
Très important également
Pour l'auto tout spécialement
S'obtient toujours incontestablement
Avec batterie Oerlikon aisément.

Nous prions nos membres de s'en tenir strictement aux prescriptions énumérées ci-haut et de ne pas commettre des délits dans ce domaine. Des abus de ce genre pourraient nuire à la position du tracteur agricole dans la loi sur les véhicules à moteur et les cycles actuellement en revision. Nous attirons particulièrement l'attention sur les risques que l'on court en exécutant des transports non-agricoles avec un tracteurs assuré selon le Code des Obligations: si un accident se produit lors de tels transports, la société d'assurance ne couvre pas les dommages qui peuvent s'élever à des milliers de francs ! «Maintenant plus que jamais faire preuve de discipline» est la devise de chaque propriétaire de tracteur agricole après l'abolition du Statut des transports automobiles.

Le contrat avec la «Mutuelle Vaudoise Accidents»

a été signé le 22 mars 1951, non sans avoir auparavant invité, par écrit, les membres du comité central à se prononcer à ce sujet. Le projet qui fut présenté à l'assemblée des délégués le 18 décembre 1950 put être amélioré en bien des points. La perte des primes de faveur accordées jusqu'ici a été compensée par l'amélioration des conditions d'assurance (les tierces personnes seront désormais comprises dans l'assurance). Les conditions d'assurance des contrats conclus avant le 31 décembre 1950 restent en vigueur jusqu'à fin 1955. La taxe supplémentaire prévue pour les transports agricoles pour tiers fut abolie. La «Mutuelle Vaudoise Accidents» accorde aux membres de l'association un rabais de prime de 10 % pour les contrats dits collectifs ou agricoles. Pour le cas où les dommages ne dépassent pas 70 % des primes versées jusqu'ici, ce rabais sera également accordé aux détenteurs d'anciens contrats.

Nous attirons particulièrement l'attention de nos membres sur le fait que les tierces personnes ne seront comprises dans l'assurance responsabilité civile que contre paiement d'un supplément de prime de 10 %.

Nous remercions la direction de la «Mutuelle Vaudoise Accidents» de la compréhension qu'elle a témoignée à l'égard de l'agriculture. Les conseils judicieux et objectifs donnés à nos

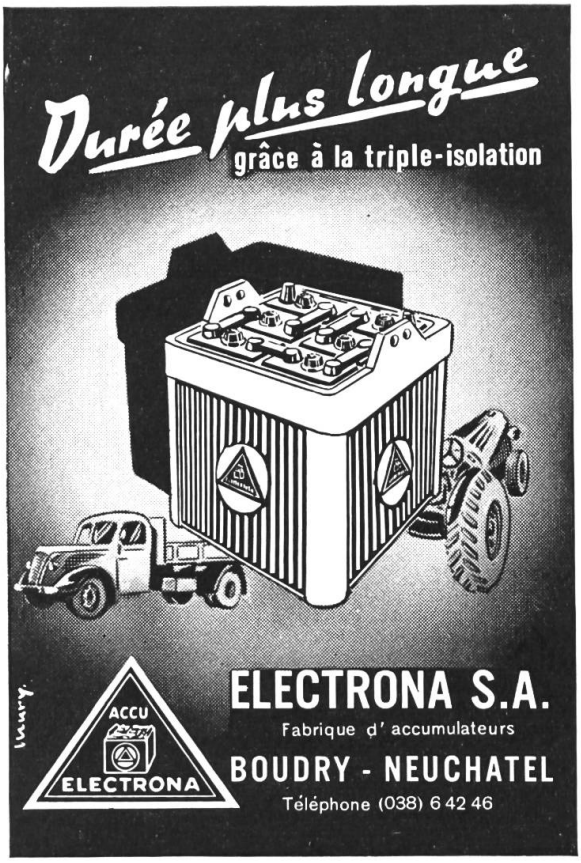

CONDUCTEURS DE TRACTEURS:

Circulez comme il se doit

tel est le titre du **fascicule No. 1** des publications de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs.

16 pages. **Prix: 80 cts.** 43 illustrations en couleurs. 11 esquisses.

Commandez cette brochure en versant fr. -.90 au compte de chèques postaux VIII 32608 (Zurich) de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs à Brougg.

membres par les agents généraux de notre société d'assurances méritent également d'être reconnus.

Tarif de douane réduit pour l'essence.

Dans notre dernier rapport d'activité, nous disions que la décision au sujet de notre requête du 22 septembre 1950 — dans laquelle, comme on le sait, on demande un tarif de douane réduit pour l'essence destinée aux travaux et transports agricoles — serait ajournée jusqu'après la votation du Statut des transports automobiles. Le 29 mars 1951 eut lieu la conférence avec la Direction générale des douanes. Cette dernière déclina notre requête, mais nous laissa par contre la liberté de lui soumettre des propositions pour un contrôle efficace. Une commission spéciale fut créée en vue de sonder toutes les possibilités. Elle se compose de représentants de l'Union suisse des Paysans, de l'Institut suisse pour le machinisme et la rationalisation du travail dans l'agriculture (IMA), du Groupement suisse des paysans montagnards, de l'Association suisse pour la colonisation intérieure ainsi que de représentants de l'industrie et du commerce. Le 20 novembre 1951, cette commission donna à la Direction générale des douanes un compte-rendu de ses travaux et la pria de bien vouloir l'entendre. Aucune réponse ne nous est parvenue jusqu'à ce jour. (à suivre)

Droit de reproduction réservé

«LE TRACTEUR»

Rédaction, administration et régie des annonces: Secrétariat central de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs, Pestalozzistr. 5, Case, Brougg/Arg. - Tél. (056) 4 20 22. Compte postal VIII 32608 Zurich

Prix d'abonnement: frs. 7.— par an Gratuit pour les membres de l'Association Paraît tous les mois

Prix d'insertion

1/1 page = frs. 130.—, 1/2 = frs. 70.—, 1/4 = frs. 40.—, 1/8 = frs. 25.—, prix réduits pour insertions à l'abonnement - Petites annonces: 1/16 page = frs. 11.—, 2/16 = frs. 21.—, 3/16 = frs. 31.—

Imprimerie: Schill & Cie., Lucerne